

Un chien bien éduqué est un chien apprécié du public !

Pourquoi est-il important de suivre des cours ?

Où et comment cela se déroule-t-il ?

Depuis le 1er janvier 2017, les cours d'éducation canine ne sont plus obligatoires au niveau fédéral, les dispositions prises en septembre 2008 ayant été annulées par le Parlement suisse. Il faut donc s'en référer aux dispositions cantonales pour savoir si des cours sont encore obligatoires dans son canton (à ce jour, le canton de Vaud n'a rien instauré). Attention, les dispositions concernant la Loi sur la police des chiens étant cantonales, ces dernières restent en vigueur dans les cantons qui en ont édictées (dont Vaud). Il en va de même d'autres règlements, communaux par exemple.

Malgré le fait que les cours d'éducation ne soient pas obligatoires (sauf pour les amstaffs, pitbulls et rottweilers vaudois), nous vous conseillons d'en suivre dès que possible. Cela vous assurera une agréable cohabitation, avec une bonne qualité de vie pour vous, le public et votre chien. Outre l'aspect éducatif, les cours fournissent une bonne occasion de partager des instants privilégiés avec son compagnon et sont appréciés autant par les chiens que par leur propriétaire.

Les cours d'éducation canine peuvent être suivis par une ou plusieurs personnes (conjoint ou enfants par exemple), selon vos souhaits.

Plan de cours conseillé par la SVPA : des cours individuels sont fortement conseillés et peuvent être suivis avant d'effectuer les cours en groupe. Il est important que vous parveniez à établir le lien avec votre chien lorsqu'il est seul avec vous, pour qu'il vous écoute ensuite en présence de ses congénères.

Prix des cours : il est à régler à l'éducatrice ou l'éducateur lors du cours. Il se présente sous la forme d'un don à la SVPA laissé à votre libre appréciation, mais de 15.-/période au minimum pour les membres SVPA et de 50.-/période pour les non-membres.

Pour bénéficier du meilleur tarif, il y a possibilité de

devenir membre à vie de la SVPA par un don unique de 100.- ou par une cotisation annuelle dont le montant est laissé à votre libre appréciation.

Pour avoir plus d'informations sur le contenu des cours, sur les horaires, les lieux à disposition ou pour savoir comment devenir membre SVPA, nous vous invitons à contacter notre secrétariat qui vous renseignera avec plaisir :

par téléphone au 021/784 8000
par mail à secretariat@svpa.ch

